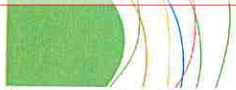


Date de transmission de l'acte: 23/05/2024

Date de reception de l'AR: 23/05/2024

066-246600415-AU_027_2024-AU

A G E D I



Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 35/2024

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour la rénovation énergétique de la Médiathèque d'Ille sur Têt

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT que le système actuel de chauffage/climatisation dysfonctionne régulièrement entraînant de nombreuses pannes et des interventions dépannage à répétition.

CONSIDERANT que le coût de remplacement des pièces s'avère presque plus élevé que le remplacement du système par un équipement plus économique plus performant en cohérence avec la politique de transition écologique.

,

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de la Région Occitanie une subvention sur le taux d'aide le plus élevé possible.

ARTICLE 2 : copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 23/05/2024

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

Le Président, Marc BIANCHINI

